

J'ai été condamné au paiement de ma dette. Ce jugement peut-il être exécuté directement ?

Mise à jour : Wednesday 31 August 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Oui.

1. Le jugement contradictoire

Depuis 2015, **tous les jugements contradictaires peuvent être directement exécutés, sauf si le jugement prévoit le contraire.**

Si votre jugement est contradictoire, votre créancier (le demandeur) peut donc tout mettre en oeuvre pour récupérer son argent, avant même la fin du délai de recours.

2. Le jugement par défaut

En général, il ne peut pas être exécuté directement. Il faut attendre qu'il soit devenu définitif, c'est-à-dire que le délai de recours (opposition ou appel) soit passé.

Pour plus d'informations, voyez la question "[Que faire si mon adversaire ne respecte pas la décision de justice?](#)"

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Articles 1047 et 1050 du Code judiciaire.](#)

[Articles 1397 et s. du Code judiciaire.](#)

Les documents types

Aucun document type lié.

